

NOUVEAUX ALIMENTS PREPARES AU MOYEN DU LAIT ECREME

Le fait qu'à la prochaine Exposition de laiterie à Hambourg, l'on a mis au concours le meilleur aliment préparé au moyen du lait écrémé et destiné à l'alimentation de l'homme, prouve évidemment qu'en cette matière on n'a pas encore atteint le but poursuivi. Cette question présente pourtant une grande importance, surtout pour l'éleveur et le fabricant de beurre.

Il est vrai qu'à plusieurs reprises les journaux spéciaux ont annoncé qu'on venait de créer un nouvel aliment rentrant dans la catégorie de ceux dont nous parlons ici; aucun de ces aliments n'est pourtant parvenu à conquérir une place définitive sur le marché.

L'on s'attache surtout à extraire du lait écrémé la caséine qui s'y trouve encore à côté de la lactose, pour l'employer comme telle à titre d'aliment pour l'homme. La lactose, qui y est encore, est extraite comme telle du résidu.

Voici les aliments à base de caséine, qu'on a préparés dans les derniers temps au moyen du lait écrémé:

I. Ils contiennent la caséine à l'état naturel, c'est-à-dire insoluble dans l'eau.

a. *Plasmon* ou *Caséon*. On le prépare en précipitant la caséine à l'état chaud par l'acide acétique, en neutralisant le précipité par le bicarbonate de soude et en le séchant dans un courant d'air sec.

b. *Caséine de chaux*. On dissout la caséine extraite dans de l'eau de chaux et on la précipite par une quantité d'acide phosphorique égale à celle de la chaux.

II. Ils contiennent la caséine à l'état soluble.

a. *Nutrose*. C'est une combinaison de sodium et de caséine qu'on obtient en ajoutant la quantité voulue de soude caustique à la caséine sèche et en faisant bouillir avec de l'alcool.

b. *Sanatogène*, composé de 95 p. 100 de caséine et 5 p. 100 de glycérophosphate de sodium.

La caséine est précipitée avec de l'acide acétique dans le petit-lait, lavée par l'alcool méthylique, mélangée à 5 p. 100 de glycérophosphate de sodium et séchée lentement.

c. *Eucasine*, caséine ammoniacale qu'on obtient en faisant passer le gaz ammoniac par l'émulsion de caséine alcoolisée.

d. *Galactogène*, de la caséine du lait, préparée en y ajoutant un sel potassique.

e. *Eulactol*, obtenue en ajoutant au lait des substances protéiques végétales rendues solubles et des hydrates de carbone, ainsi que des sels, tels que le phosphate de calcium, le sel de cuisine et le bicarbonate de soude, et en laissant ensuite vaporiser le mélange.

f. *Albumine "Niko"*. A l'aide d'un

acide on obtient un précipité dans du petit-lait stérilisé, on dissout le précipité dans la soude, on précipite de nouveau et la caséine est enfin produite à l'état soluble en la traitant successivement par l'acide chlorhydrique et un alcalin.

g. *Albumine hygiénique "Niko"*, un mélange d'albumine "Niko" avec une préparation de sang de bœuf, contenant une combinaison organique de fer et destinée aux personnes atteintes de chlorose.

Toutes ces substances alimentaires sont jusqu'ici d'un prix trop élevé pour que leur consommation ait pu se généraliser. Il en est d'ailleurs parmi elles qui sont spécialement destinées aux personnes malades et ne présentent dès lors aucun intérêt pratique pour l'éleveur et le fabricant de beurre.

(L'industrie laitière belge).

L'USAGE DES BOISSONS ALCOOLIQUES AU POINT DE VUE DE L'ASSURANCE SUR LA VIE

L'expérience que j'ai acquise au cours des trente-cinq années pendant lesquelles j'ai pratiqué l'examen médical pour des compagnies d'assurances, semble devoir m'autoriser à donner mon avis sur l'importance qu'il faut attacher à certaines habitudes alcooliques.

Je tiens tout d'abord à déclarer que, personnellement, je fais usage de boissons alcooliques et j'ai la conviction que ces stimulents ont une action bienfaisante indiscutable lorsqu'ils sont utilisés avec modération et dans les limites que l'on pourrait qualifier de physiologiques.

J'ai conservé un fâcheux souvenir du Congrès qui s'est réuni il y a quelques années à La Haye, dans le but de discuter les mesures à prendre contre l'abus de l'alcool et au cours duquel une réception farouche fut réservée à une communication dans laquelle j'avais fait entendre la voix de la modération, combattant comme inutile la doctrine de l'absolutisme en matière d'abstention des boissons alcooliques.

Mon auditoire était, il est vrai, uniquement composé de fanatiques buveurs de thé et d'apôtres de l'abstention totale, les uns de nationalité anglaise, les autres de nationalités française et suisse et mes affirmations de médecin praticien et de chef de service hospitalier furent déclarées fausses et dangereuses.

Cependant, neuf années se sont écoulées depuis et n'ont fait que me confirmer dans mes opinions, que je crois être l'expression de la vérité.

Dans cette communication, je n'ai pas l'intention d'envisager le cas des personnes qui sont intempérantes et qui doivent être écartées de l'assurance, sans autre forme de procès. Je ne m'occuperai que des candidats qui font des excès

d'alcool, non pas habituellement, mais occasionnellement.

Cette catégorie d'individus est fort nombreuse et beaucoup d'entre eux sont certainement acceptés comme risques de second ordre sinon de premier ordre.

Je suis aussi désireux d'attirer l'attention sur une catégorie de personnes, fort nombreuses, qui dépassent habituellement la dose physiologique d'alcool et qui le font par ignorance des effets pernicieux de cette habitude. Ces personnes ont une réputation de tempérance et sont généralement signalées comme des risques de premier ordre pour l'assurance, en ce qui concerne l'usage de boissons alcooliques.

Tout en tenant compte de la tolérance individuelle qui est très variable, du reste, j'estime qu'un excès quotidien, habituel, même léger, est nuisible et capable de porter atteinte à la longévité de l'individu qui s'y livre.

Afin d'exposer toute ma pensée, je tiens à déclarer qu'il ne me paraît pas démontré que les personnes qui usent modérément de boissons alcooliques en ressentent de fâcheux effets, et depuis longtemps j'ai exprimé l'opinion qu'il est plus avantageux d'assurer cette catégorie de risques que d'assurer les abstinents.

Cette opinion n'est pas acceptée par les abstinents et j'ai été fort malmené pour m'être permis de la formuler. Je ne me suis cependant basé pour l'établir que sur les faits que l'expérience m'a permis de constater. L'intempérance n'a pas de plus grand ennemi que moi et mes assertions ne se rapportent qu'à des personnes de bon sens, capables de refréner leurs appétits et de faire un usage raisonnable des boissons alcooliques. Les gens faibles de caractère et dont le système nerveux est mal équilibré font beaucoup mieux de s'abstenir complètement.

Mes auditeurs comprendront sans doute mieux en Hollande qu'en Angleterre ce que je veux dire lorsque je parle d'alcool. J'emploie le terme *alcool*, dans un sens générique, pour indiquer les boissons alcoolisées, d'une manière générale.

En Angleterre, beaucoup de personnes, et des plus sérieuses, sont assez ignorantes du fond de la question pour supposer que par l'alcool, dans le sens usité dans mes affirmations, il faut entendre uniquement les *liqueurs*.

Il y a lieu d'établir une distinction entre ceux qui désirent prôner la tempérance, et je suis de ce nombre, et ceux qui prêchent l'abstention complète au point de réclamer l'interdiction de la fabrication de l'alcool.

La catégorie de personnes sur laquelle je désire appeler maintenant l'attention pourrait être qualifiée "les pseudo-modérés". J'estime que beaucoup d'hommes abusent inconsciemment des boissons alcooliques; ils consomment pendant et dans l'intervalle des repas, de la bière,